

AUDIT ET MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ

Sommaire



- Sommaire Audit et Management de la Sécurité :56

- Audit :57
 - Audit de sécurité Incendie page 57

- Management de la Sécurité :57
 - Aide à la réalisation du plan de prévention page 57
 - Aide à la réalisation du document unique d'évaluation des risques page 57

- animateur de formation :57
 - animateur en Sécurité Incendie et recyclage page 57
 - animateur CACES® page 59
 - Référent en Sécurité Incendie page 59



Audit de sécurité incendie

Objectif : Analyser et évaluer votre concept de sécurité incendie pour déterminer les failles éventuelles de votre système.

Programme :

Entretien avec le Chef de Service de Sécurité.

Examen de vos documents de Sécurité :

- Classement.
- Plan d'intervention.
- Consignes.
- Vérifications périodiques.
- Formations des personnels.

Visite de l'ensemble des locaux constituant votre établissement et étude l'existant.

Analyse des connaissances en matière de sécurité incendie auprès d'un échantillonnage du personnel.

Rapport d'audit indiquant la conformité avec les textes :

- Code du travail.
- Règles APSAD.
- Arrêtés concernant les stockages de liquides inflammables et de gaz combustibles.
- Arrêtés types des Installations Classées.

Nos recommandations et nos propositions d'amélioration de votre système de sécurité incendie.

Mise en place d'une procédure d'intervention en cas d'incendie.

Etablissement concerné : Tout type d'établissement.

Durée : A définir : évaluation en entreprise.
A définir : réalisation du rapport d'audit.

Validation : Rapport d'audit.

Référence : AUDIT INC

Réalisation du plan de prévention

Objectif : Concevoir, étudier et mettre en œuvre votre plan de prévention conforme aux exigences du décret 92-158 du 20 février 2002 et de l'arrêté du 19 mars 1993.
Coordonner en parallèle la sécurité du site et celle du chantier.

Programme :

Rappel des obligations légales du chef d'établissement

Les responsabilités pénales et civiles.

Disposition réglementaire, plan de prévention.

Communication entre l'entreprise utilisatrice et l'entreprise intervenante.

Rôle des différents interlocuteurs.

Contenu et mise en œuvre du plan de prévention.

Rédaction du rapport.

Etablissement concerné : Tout type d'établissement.

Public concerné : Le Chef d'Etablissement, les membres du CHSCT, le personnel d'encadrement, le responsable sécurité etc.

Durée : A définir en fonction des risques et de la taille de votre établissement.

Validation : Attestation de stage.

Référence : RPPREV

Préparation à la rédaction du document unique d'évaluation des risques

Objectif : Répondre aux exigences du décret du 5 novembre 2001, préparation à la rédaction du document unique d'évaluation des risques.

Programme :

Obligations légales du chef d'établissement.

Evaluation sur site par l'auditeur des risques de votre établissement

Analyse des dangers.

Classification des risques.

Proposition des mesures correctives.

Plan d'action des mesures.

Finalisation de l'étude des différents postes et aide à la rédaction du document unique.

Etablissement concerné : Tout type d'établissement.

Public concerné : Le Chef d'Etablissement, les membres du CHSCT, votre personnel d'encadrement, le responsable de sécurité etc.

Durée : A définir en fonction des risques et de la taille de votre établissement.

Validation : Support informatique (cd) et support papier.

Référence : PDUER

AUDIT ET MANAGEMENT DE LA SÉCURITÉ

Animateur de formation



Animateur en sécurité incendie

Objectif : Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant à votre personnel d'intervenir efficacement en cas de début d'incendie.

Programme :

Module Technique

Le feu :

- Les généralités incendie.
- Le triangle du feu.
- La combustion, la propagation.
- Les agents extincteurs.
- Réglementation incendie.
- Notions de prévention.
- Alarme, Alerte.
- Conduite à tenir en cas d'incendie.

Les équipements techniques :

- Le Système de Sécurité Incendie (S.S.I.).
- Les Installations Fixes Automatiques d'Extinction à gaz, à eau (I.F.A.).
- Les extincteurs, le Robinet d'Incendie Armé (R.I.A.).

Module Pédagogique

- La communication et ses interférences.
- Animer et gérer un groupe.
- L'attitude comportementale des stagiaires, de l'animateur.
- Résolution des problèmes.
- Les moyens pédagogiques : le tableau, le rétroprojecteur, l'audiovisuel.
- Préparation d'une séance d'instruction théorique et pratique.

Réalisation par les stagiaires d'une séance d'instruction sous le contrôle du formateur.

Bilan et analyse de la séance.

Les deux modules sont conduits en simultanéité et ne peuvent être dissociés.

Public concerné : Personne désignée, chef de service de sécurité, membres du C.H.S.C.T.

Nombre de personnes : 10 personnes maximum.

Durée : 5 jours.
60% Théorique / 40% Pratique.

Validation : Attestation de stage
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Référence : ANIMF

Recyclage animateur de sécurité incendie

Objectif : Réactualiser et améliorer les connaissances des Animateurs Relais à la Sécurité.

Programme :

Module Technique

Rappel sur le feu :

- Le triangle du feu, la combustion, la propagation.
- Les agents extincteurs.
- Réglementation incendie, Notions de prévention.
- Alarme, Alerte.
- Conduite à tenir en cas d'incendie.

Rappel sur les équipements techniques :

- Le Système de Sécurité Incendie (S.S.I.).
- Les Installations Fixes Automatiques d'Extinction
- Les extincteurs, le Robinet d'Incendie Armé (R.I.A.).

Module Pédagogique rappel

- La communication et ses interférences.
- Animer et gérer un groupe.
- L'attitude comportementale des stagiaires, de l'animateur.
- Résolution des problèmes.
- Les moyens pédagogiques : le tableau, le rétroprojecteur, l'audiovisuel.
- Préparation d'une séance d'instruction théorique et pratique

Réalisation par les stagiaires d'une séance d'instruction sous le contrôle du formateur.

Bilan et analyse de la séance.

Les deux modules sont conduits en simultanéité et ne peuvent être dissociés.

Public concerné : Personne ayant suivi la formation initiale.

Nombre de participants : 12 personnes maximum.

Durée : 3 jours.
50% Théorique / 50% Pratique.

Validation : Attestation de stage
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Périodicité : Tous les 3 ans.

Référence : RARSERP

Animateur de formation Préparation aux tests C.A.C.E.S.®

Objectif : Former des membres de votre personnel à la préparation de vos conducteurs de chariot de manutention ou de plate forme élévatrice mobile de personnes aux épreuves du CACES®.

Programme :

Module technique

• Théorie

- La législation et la profession.
- Les acteurs de la prévention.
- Les conditions à remplir pour exercer la profession.
- Les catégories de chariots ou de PEMP et les usages courants.
- Technologie des chariots.
- Pictogrammes, panneaux de circulation, plaque de charge.
- Facteurs d'accidents, risques de circulation, de stabilité.
- Opérations de prise et de fin de poste.

• Pratique

- Lecture et utilisation de la plaque de charge.
- Circulation .
- Prise et dépose de charge.
- Gerbage et dégerbage en pile, en palettier.
- Chargement et déchargement d'un véhicule.
- Charge longue et déformable.

Module pédagogique

• Théorie

- La communication et ses interférences.
- Animer et gérer un groupe.
- L'attitude comportementale des stagiaires, du formateur.
- Résolution des problèmes.
- Le tableau, le rétroprojecteur, l'audiovisuel.

• Pratique

- Préparation d'un module de formation théorique et pratique.
- Réalisation par les stagiaires d'un Test CACES® théorique et pratique sous le contrôle du formateur.
- Bilan et analyse de la séance.

Analyse, synthèse et conclusion du stage

Public concerné : Vos agents de maîtrise, chefs d'équipe, caristes, possédant une bonne expérience de la conduite

Nombre de personnes : 8 personnes maximum.

Durée : 10 jours - 65% Théorique / 35% Pratique.

Validation : Attestation de stage
Document de synthèse remis aux stagiaires.

Référence : ANIMCAC

Référent sécurité incendie

Objectif : Acquérir des connaissances théoriques et pratiques permettant aux Référents de Sécurité Incendie d'instaurer une véritable politique sécuritaire dans leur établissement tout en gérant les outils réglementaires tels que le document unique, la formation, les textes ainsi que les intervenants extérieurs etc.

Programme :

LE FEU

- Les Causes d'incendie
- Le développement d'un incendie
- Triangle du feu, combustion, propagation
- Les classes de feu : A, B, C, D, F, d'origine électrique
- Les extincteurs et les agents extincteurs
- Le robinet d'Incendie Armé (RIA), les prises d'eau
- Les Installations d'Extinction Automatiques
- Le permis de feu

LA SECURITE EN ERP (Etablissement Recevant du Public)

- Définition, classement
- Les moyens d'accès, distribution et aménagement intérieur
- Le Système de Sécurité Incendie (SSI)
- Le Désenfumage, l'éclairage, les installations techniques
- Le service, le poste central, le registre, les commissions de sécurité
- Feu de gaz
- Transport Matière Dangereuse
- Les risques particuliers du site

LES ETABLISSEMENTS SANITAIRES

- Les accidents du travail et leurs coûts
- Le code du travail, définition, prévention, les responsabilités pénales de l'entreprise, des salariés
- Identification des principaux risques d'accidents
- La prévention et ses moyens mis en place dans l'établissement, la CRAM, les EPI
- Le document unique

FORMATEUR EN SECURITE INCENDIE

- La communication et ses interférences
- Animer et gérer un groupe, résolutions des problèmes
- L'attitude comportementale des stagiaires, de l'animateur
- Les moyens pédagogiques, rétro, vidéo, tableau, supports
- Préparation et réalisation d'une séance pédagogique
- Bilan et analyse de la séance

ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISE

- Les stagiaires : aide à la mise en place des acquis au sein de leur établissement

BILAN DE FIN DE STAGE AVEC LES RESPONSABLES D'ETABLISSEMENT

Public concerné : Les responsables techniques exerçant une fonction dans le domaine ou appelés à en exercer une

Pré-requis : Personne ayant suivi la formation ERP, IGH, SSIAP des niveaux 1 ou 2
Sapeur Pompier Volontaire

Nombre de participants : 12 personnes maximum.

Durée : 11,5 jours de formation
0,5 jour d'échange avec les responsables d'établissements - 60% Théorique / 40% Pratique.

Validation : Attestation de stage.
CD personnalisé des documents de synthèse remis aux stagiaires.

Référence : RSI

